

Paris, le 16 juillet 2024

Fin de la Confédération des Jeunes Chercheurs, mais le combat continue

Une structure nationale représentant les jeunes chercheur·es et défendant leurs droits est cruciale. Le contexte politique actuel suggère, si l'on en doutait encore, que les acquis sociaux ne peuvent pas être considérés comme garantis et qu'il faudra toujours une voix pour s'assurer de leur maintien. C'est donc avec regret que nous annonçons aujourd'hui que les activités de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) sous sa forme actuelle prendront fin en décembre 2024. Néanmoins il nous semble que de nombreuses forces vives individuelles ou organisées en collectifs existent aujourd'hui en France pour défendre les conditions de travail des jeunes chercheur·es. Nous les invitons donc à venir en discuter le samedi 14 décembre 2024 pour penser ensemble à l'organisation des futurs combats à mener.

Le présent document résume l'histoire de la CJC pour celles et ceux qui ne la connaîtraient pas, les raisons de sa cessation d'activité et les combats qui nous semblent essentiels de poursuivre.

Qu'est-ce que la CJC ?

La CJC est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe des associations de doctorant·es et de docteur·es en emploi non permanent jusqu'à cinq ans après leur thèse, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat, sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle, mais également dans la défense des droits des jeunes chercheur·es (conditions de travail, contractualisation, rémunération, ...). Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, ...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, syndicats, presse...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et la situation des jeunes chercheur·es par l'intermédiaire de la fédération d'associations Eurodoc (the European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers), dont elle est membre fondatrice.

Qu'a accompli la CJC ?

L'histoire de la CJC commence en 1995 lorsque la situation des jeunes chercheur·es est dénoncée dans le « Rapport HotDocs ». Ce sont 140 pages qui décrivent le doctorat, font un état des lieux des recrutements en recherche et appellent à remédier aux problèmes structurels (encadrement, financements, débouchés). Elles font enfin le constat qu'il n'y a pas de représentation nationale des jeunes chercheur·es (associations étudiantes peu nombreuses et isolées, intérêts jugés divergents des syndicats). Un an plus tard, les instigateur·ices fondent une confédération d'associations locales implantées ici et là en France qui deviendra plus tard la CJC.

La décennie suivante est marquée par des avancées auxquelles la CJC a largement contribué : la création de la charte des thèses (1998) et de la Charte européenne du chercheur (2005). Dès 2006, une résorption importante du travail au noir est observée et l'année 2009 est celle d'une grande victoire : la création par

décret du contrat doctoral.

La CJC continue son travail sur les réformes législatives suivantes avec de nombreuses consultations en amont de la promulgation de l'arrêté sur le doctorat de 2016. Elle échange ensuite avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet de la rédaction de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR, 2019-2020) et par la suite (2020-2022) sur les textes de la mise en application de cette loi (nouvel arrêté de 2022 sur les conditions de la formation doctorale mais aussi la création du contrat doctoral de droit privé, la création du contrat post-doctoral, la revalorisation des rémunérations des doctorant·es...). Entretemps a lieu une autre victoire : l'inscription du doctorat au Répertoire national des certifications professionnelles en mars 2018.

Ces dernières années, la CJC a également eu une activité de rédaction et de publication soutenue. La publication du [Guide du Doctorat](#) en 2020 et de sa version anglaise en 2022 sont l'aboutissement d'années de travail collaboratif entre l'Association Nationale des Docteurs (ANDès) et la CJC. En 2023, la CJC publie par ailleurs le [Guide des droits de l'enseignant·e vacataire](#).

Ces 28 années d'activité ont aussi été dédiées à l'aide directe offerte aux jeunes chercheurs·es en répondant à leurs nombreuses questions envoyées chaque semaine à contact@cjc.jeunes-chercheurs.org, et à la collaboration avec [Eurodoc](#).

Pourquoi la CJC arrive à la fin de son parcours (ou, espérons-le, se transforme) ?

La CJC n'a plus assez de forces vives. L'activité de la CJC lorsque l'association est fonctionnelle implique de répondre au quotidien aux jeunes chercheur·es, aux journalistes, aux associations partenaires, d'organiser des réunions avec les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des webinaires, c'est assister aux réunions avec Eurodoc, aux intersyndicales, c'est mener des campagnes de communication, des sondages, recruter de nouveaux·elles adhérent·es et faire de la veille pour identifier à temps les combats à mener. Aujourd'hui, la CJC fonctionne avec huit personnes en tout et pour tout (la majorité sont arrivées en 2021 et 2022) dont trois doctorant·es en fin de thèse - débordées et fatiguées - et deux chercheuses contractuelles à l'étranger. Avec une disponibilité variable de chacun·e des bénévoles au fil des mois, cela correspond à trois ou quatre personnes actives pour tout faire. La CJC ne peut pas fonctionner avec si peu de bénévoles. A titre de comparaison, en 2018-2019 ce sont entre 35 et 40 personnes qui étaient impliquées dans la vie de la CJC.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que les associations et les bénévoles ne rejoignent plus la CJC. La CJC étant une confédération, le nombre de ses bénévoles repose sur celui de ses associations adhérentes. Or, un grand nombre d'associations sont fragiles et le passage du flambeau entre anciens et nouveaux bénévoles est difficile. Le tissu associatif des doctorant·es s'effrite de plus en plus et ne s'est pas suffisamment renouvelé ces dernières années. Certaines associations membres de la CJC ont elles-mêmes du mal à recruter des bénévoles et à renouveler leur bureau.

La fragilité des associations adhérentes et/ou leur réticence à rejoindre la CJC, ou à y rester, ont plusieurs explications possibles.

- Les difficultés à renouveler le nombre de bénévoles est-elle liée à une diminution des raisons de se mobiliser ? Parmi les nombreux objectifs que la CJC s'était fixés en 1996, un certain nombre ont été atteints ces 28 dernières années. Dans l'ensemble la situation des jeunes chercheur·e s'est améliorée, et elle est bien meilleure que celle de certains de nos voisins européens. Ces améliorations sont notamment dues au travail de longue haleine de la CJC et de tous ceux et celles

qui y ont été bénévoles depuis 1996.

- Néanmoins, la situation de nombreux·ses jeunes chercheur·es reste précaire. La charge de travail en recherche reste toujours lourde et il est difficile de trouver le temps et l'énergie pour s'investir dans le travail associatif. La précarité des jeunes chercheurs, leur santé mentale mise à mal ainsi que le manque d'encouragement de la part des encadrant·es de thèse à l'investissement dans la vie associative plutôt que dans le travail de thèse peuvent expliquer le manque de forces vives. Ce constat est également fait par diverses associations locales.
- De nouvelles initiatives, groupes, collectifs, syndicats ont vu le jour durant les dernières années. Peut-être les jeunes chercheur·euses préfèrent-ils et elles s'engager au sein d'autres structures ? De plus, le fonctionnement de la CJC pourrait ne pas convenir à toutes, et une transformation de son fonctionnement pour s'adapter à de nouvelles pratiques peut leur paraître non envisageable ou trop chronophage. C'est notamment cette hypothèse qui nous encourage à discuter avec toute la communauté.

Pourquoi faut-il continuer à se battre pour les jeunes chercheur·es ?

Même si la situation des jeunes chercheur·es s'est grandement améliorée depuis 1996 et que la France est dans une certaine mesure prise en exemple par des voisins européens, de nombreux dysfonctionnements et scandales montrent que le combat doit continuer.

Une part importante des doctorant·es n'a toujours pas de contrat de travail, or nous soutenons que chacun·e devrait être rémunéré pour son activité de recherche. Le statut de travailleur et non d'étudiant les amènerait à être mieux considéré·es (relations professionnelles, reconnaissance, conditions de travail).

Une littérature de plus en plus riche et les témoignages de terrain montrent que la santé mentale des jeunes chercheur·es est à risque^{1,2}. Une modification profonde des conditions de travail, d'évaluation et de management demeure nécessaire pour résoudre ce problème.

Plusieurs affaires mises au jour ces dernières années sont encore venues démontrer que les violences sexistes et sexuelles touchaient aussi les jeunes chercheur·es. La CJC salue le travail d'associations comme le CLASCHES dédiées à cette lutte. Les conditions précaires de certain·es jeunes chercheur·es et la forte dépendance à l'égard de la direction de thèse qui détient le pouvoir de bloquer l'aboutissement de la thèse sont deux facteurs susceptibles d'aggraver la situation des victimes de violences sexistes et sexuelles dans ce milieu, et la prise en charge de ces affaires par les institutions reste souvent largement insatisfaisante.

La défense des enseignant·es vacataires, statut indigne que doivent endosser de très nombreux jeunes chercheur·es, est un autre combat de longue date de la CJC. La confédération a mené de multiples interpellations ces dernières années dans les médias, auprès des organisations syndicales ou du gouvernement, contre ce statut. Nous avons révélé au grand public le passage de la rémunération horaire effective sous le SMIC depuis 2019, communication à l'origine de plusieurs questions posées par des parlementaires à la ministre à ce sujet. Nous avons soutenu et accompagné les mobilisations de jeunes chercheur·es précaires partout où c'était possible, en orientant les revendications vers une

¹ Levecque, K., Anseel, F., De Beuckelaer, A., Van der Heyden, J., & Gisle, L. (2017). Work organization and mental health problems in PhD students. *Research policy*, 46(4), 868-879.

² Mackie, S. A., & Bates, G. W. (2019). Contribution of the doctoral education environment to PhD candidates' mental health problems: A scoping review. *Higher Education Research & Development*, 38(3), 565-578.

contractualisation des enseignant·es vacataires en CDD de droit commun, pour une vraie mensualisation assortie de droits sociaux minimaux. Nous avons également produit un état des lieux inédit de toute la jurisprudence concernant ce statut, en mettant en lumière de nombreuses failles qui permettent aujourd'hui d'aider les vacataires à faire valoir leurs droits et en réclamer de nouveaux. Ce travail de plusieurs années a été synthétisé dans le Guide des droits de l'enseignant·e vacataire, qui fait aujourd'hui référence, et sert de point d'appui à de nombreux autres collectifs, comme le Collectif Doctorant·es de la CGT-FERC Sup, Vacataires.org, ou qui a encore permis de nourrir une note du collectif Nos Services Publics sur le sujet. Cette pression continue mise sur ce statut avait notamment permis l'inscription dans la LPR, par amendement parlementaire, de la mensualisation de la rémunération de tous les enseignant·es vacataires en 2020. Cette mensualisation n'est toujours pas largement appliquée mais, gravée dans la loi, elle sert aujourd'hui de point d'appui crucial aux mobilisations des enseignant·es vacataires du supérieur.

Par ailleurs, la CJC reçoit très régulièrement des demandes d'aides de jeunes chercheur·es étranger·ères dans des situations difficiles, que ce soit avec leur direction de thèse ou avec leurs titres de séjours. Une affaire a récemment été portée à la Cour européenne des droits de l'Homme concernant certain·es jeunes docteur·es étranger·ères ne pouvant pas toucher à l'issue de leur contrat doctorat les Aides de Retour à l'Emploi pour lesquelles ils ont pourtant cotisé, faute de titre de séjour adapté. Les porteurs de telles initiatives ont besoin du soutien et de la mobilisation de la communauté des jeunes chercheur·es à l'échelle nationale.

Les jeunes chercheur·es font donc face à de nombreuses difficultés. Leur premier soutien sont leurs représentant·es élu·es au sein des différentes institutions (école doctorale, commission de la recherche...). Cependant, la représentation des doctorant·es est très inégale selon les établissements. Une enquête et un webinaire organisés récemment par la CJC ont renforcé ce constat et la volonté des représentant·es de former un réseau national pour bénéficier des retours d'expérience de chacun·e. Quant aux chercheur·es contractuel·les (en post-doctorat) la représentation est limitée, ou plus généralement inexistante.

Quid du niveau européen ?

La France doit rester active à Eurodoc. La CJC en est un membre fondateur et elle est actuellement la seule représentante du pays à l'échelle européenne.

Faire partie d'un réseau européen c'est pouvoir échanger avec des jeunes chercheur·es de systèmes différents, c'est proposer des voies d'amélioration à ceux·elles moins bien loti·es et s'inspirer des pays plus respectueux de leur jeunes chercheur·es. La situation des jeunes chercheur·es nécessite d'être améliorée en France mais la comparer à celle d'autres pays nous rappelle que le chemin à parcourir est parfois bien plus long pour certain·es camarades européen·nes. Par exemple, les doctorant·es de plusieurs pays ne bénéficient toujours pas de contrat de travail, et des contrats de recherche (post-doctorat) n'y sont payés que quelques centaines d'euros par mois à peine. Faire partie d'Eurodoc, c'est donner une représentation européenne à la France, être un relais des actions européennes au niveau national (campagnes de communication, valorisation des initiatives, sondages) mais aussi permettre aux combats menés et améliorations obtenues en France de servir d'inspiration à nos collègues.

Quelle coordination nationale pour la défense des jeunes chercheur·es en France ?

Cette question sera au cœur des discussions lors de la réunion de décembre à laquelle nous vous invitons. Nous faisons aujourd'hui face à une situation où la CJC n'est plus en mesure de mener à bien ses missions,

mais il semble y avoir des personnes prêtes à se mobiliser pour les jeunes chercheur·es en France, et des combats restent à mener au niveau national. La réunion de décembre déterminera notamment si vous êtes d'accord quant au constat des deux derniers points. Il s'agira ensuite d'aborder les pistes d'action possibles pour une coordination nationale.

Faudrait-il fonder une nouvelle association nationale organisée différemment de la CJC ? Cela suggérerait de perdre la légitimité acquise au cours de presque trois décennies par la CJC auprès des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de créer une nouvelle structure en ayant à l'esprit que les structures nouvelles sont souvent fragiles, mais permettrait de faire table rase du passé et de laisser l'espace aux nouvelles et nouveaux jeunes chercheur·es de construire une structure qui leur corresponde. Ou bien le développement d'une action syndicale dédiée à, et menée par, des doctorant·es à l'échelle nationale comme le Collectif Doctorant·es de la CGT-FERC Sup suffirait-il à prendre la relève des missions de la CJC ? Plusieurs fois par le passé, une diversité de collectifs et d'individus ont également tenté de se coordonner autour de valeurs communes telles que la défense des droits des enseignant·es vacataires. De telles initiatives ont pu s'organiser autour de listes de diffusion de mails, de serveurs Discord, de groupes Facebook, mais semblent avoir peiné à assurer la pérennité de leur mouvement. Une nouvelle tentative de coordination aboutira-t-elle cette fois-ci ? Nous pouvons aussi nous inspirer des modes d'organisation nationaux de certains voisins européens.

Si assez de forces vives souhaitent se regrouper et s'engager dans une nouvelle structure, comment celle-ci devrait-elle fonctionner ? Quelles solutions et outils libres et sécurisés existent pour permettre de remplir les fonctions de communication et d'archivage nécessaires à une telle structure tout en restant en adéquation avec nos valeurs, et sans repousser de nouveaux·elles arrivant·es, parfois réticent·es à découvrir un nouvel outil ? Comment s'assurer des sources de financement suffisantes ?

Enfin, comment cette nouvelle structure hériterait-elle des presque 30 ans de travail de la CJC ? Et si aucun consensus n'est trouvé quant à une articulation possible entre les activités actuelles de la CJC et une éventuelle nouvelle organisation, quelle pérennité donner aux ressources de la CJC ? En effet, la CJC a des centaines de documents rédigés, de communiqués, de documents de travail, de motions, d'analyses, et ils sont précieux. Cet archivage devrait-il être remis à l'ANDès, qui partage déjà une partie de ses outils informatiques avec la CJC, ou certains documents – soigneusement triés au préalable – devraient-ils simplement être mis en ligne publiquement ?

Nous espérons que ces quelques pages ont apporté les informations nécessaires à tou·tes celles et ceux que nous invitons : membres de la CJC, membres de syndicats, d'associations, de collectifs, ancien·es membres de la CJC, jeunes chercheur·es engagé·es ou prêt·es à s'engager. Nous espérons aussi que nous nous rassemblerons pour continuer à travailler à l'amélioration des conditions de vie et de travail des jeunes chercheur·es.

Pour vous inscrire à la réunion et/ou nous soumettre vos idées, voici un formulaire :

<https://framaforms.org/quelle-coordination-nationale-des-actions-pour-la-defense-des-jeunes-chercheures-en-france>

Comme nous l'expliquons dans le formulaire, si vous souhaitez partager votre analyse et vos idées pour le futur, vous pouvez nous les envoyer sous format PDF à contact@cjc.jeunes-chercheurs.org, avec en nom de fichier "futur_cjc_nom.pdf". **Sauf mention contraire de votre part, nous mettrons ces idées et documents à disposition de tou·tes avant la réunion pour nourrir les discussions.**